



LE SEIGNEUR DE BOULAINVILLIERS

Anne Gabriel Henri Bernard, marquis de Boulainvilliers est né le 10 décembre 1724. Il était le petit-fils de Samuel Bernard, homme d'affaire anobli, lié aux finances du roi.

Samuel Bernard eut une fille et deux fils. L'un porta le nom de comte de Coubert, l'autre était Président à l'une des chambres des enquêtes du Parlement et portait le nom de Rieux.

Anne Gabriel Henri est le fils de ce dernier et de Suzanne Marie Henriette de Boulainvilliers, mariés le 29 juin 1719.

Il épouse Adrienne Madeleine d'Hallencourt, fille de Louis Joseph Maximilien d'Hallencourt marquis de Boulainvilliers et de Marie Adrienne Picquet.

De ce mariage sont issues trois filles :

- ❖ Anne Marie Joseph qui épouse en 1770 Emmanuel Henry Charles de Crussol d'Uzès.
- ❖ Adrienne Marie Gabrielle qui épouse en 1773 Léonard de Faudoas.
- ❖ Anne Marie Louise qui épouse en 1779 Gaspard Paulin de Clermont-Tonnerre.

Le Seigneur aura deux petits-enfants de ce troisième mariage :


- ❖ Aimé Marie Gaspard et Anne Julie Marie Gabrielle.

Le domaine de Glisolles a été acheté par le grand-père de Anne Gabriel Henri vers 1733. Lorsqu'il décède en 1739, son second fils dit le président de Rieux hérite du domaine.

Il meurt le 13 décembre 1745. Après le décès de sa veuve, Anne Gabriel Henri hérite du domaine.

Vers 1750, il fait construire un nouveau château à la place de la Haute Maison à Glisolles. Il se lance aussi dans des travaux de canalisation de l'Iton.





En 1759, Il achète à la veuve du seigneur de Lieurey et à ses filles la Seigneurie de Gaudreville et le fief de la Haye. Pour jouir de ce dernier, il doit payer une rente au Baron d'Ivry.

Le marquis de Boulainvilliers occupait, par ailleurs, de hautes fonctions à Paris. Il était président au parlement, conseiller du roi, il exerçait les pouvoirs de police, de justice, d'administration qui relevaient des prérogatives royales en tant que prévôt de Paris.

A la Révolution, le marquis n'émigre pas. Il prête même le serment de liberté et d'égalité. Fin 1792, il doit, cependant, produire régulièrement des certificats de résidence afin de prouver qu'il est toujours sur le territoire français. Ces documents montrent d'ailleurs qu'il résidait à Paris depuis 1784.

Dès juin 1793, le marquis est assigné à résidence sous la bonne garde de deux gendarmes. Le régime de la Terreur commence, cela va aller de mal en pis. Le 7 septembre, il est arrêté, ses hommes d'affaires l'ayant été quelques jours auparavant. Il est incarcéré dans les maisons d'arrêt des Madelonnettes, de Belhomme puis de Picpus.

Il est aussi inscrit abusivement sur les listes d'émigrés. Il est possible qu'une lettre "suspecte" l'impliquant ait été à l'origine de ses malheurs.

Le 4 nivôse an 2 (24 décembre 1793), il fait remettre ses titres de propriétés à la maison commune de Gaudreville, ceux-ci devant lui être rendus le 28 floréal an III (17 mai 1795).

Le 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794), il est remis en liberté.

Le 21 frimaire an III (11 décembre 1794), la main levée sur le séquestre de ses biens est décidée afin qu'il puisse en jouir provisoirement avant qu'ils ne soient redistribués.

La déclaration des biens du 27 ventôse an 6 (17 mars 1798) est suivie de leur partage entre la Nation et ses deux petits enfants.

Le Marquis de Boulainvilliers décède à Paris le 6 messidor an VI (24 juin 1798).

